

AVERTISSEMENT SUR LES RANDONNEES EN VTT !

Les randonnées en VTT comportent toujours un risque important d'accident grave souvent imprévisible : chute (ornière, trou, terrain glissant, obstacles divers, mauvaise maîtrise de son vélo, choc avec un autre vététiste, etc.), heurt avec un obstacle (tronc d'arbre, branche, pierre), accident de circulation... Cela vaut pour les randonnées présentées comme « pas facile », mais également pour les « faciles » qui peuvent être conseillées aux débutants.

Avant de vous inscrire et de participer à cette randonnée, vous devez vous assurer d'un certain nombre de points que vous êtes seuls à connaître :

- avoir la capacité physique d'effectuer la randonnée (la longueur, le dénivelé et, plus généralement, le niveau de difficulté sont précisés dans le descriptif de la sortie) ;
- ne pas avoir de problèmes de santé rendant dangereuse la pratique du VTT ;
- avoir un VTT en parfait état de fonctionnement (révisions régulières par un professionnel, vérification des éléments de sécurité avant le départ), et plus particulièrement un système de freinage et des pneus en bon état ;
- avoir un équipement adapté aux sorties en VTT : **les lunettes et les gants sont vivement conseillés ; les participants sans casque ne seront pas acceptés.**
- une assurance qui couvre les risques liés à la pratique du VTT – et notamment en matière de responsabilité civile si vous êtes à l'origine d'un accident.

Enfin, en participant à cette randonnée, vous vous interdisez toute prise de risque inconsidérée – y compris, et surtout, vis-à-vis des autres participants !

Sachez qu'en cas d'accident résultant d'un comportement dangereux de votre part (vitesse et/ou prise de risque excessive), ou d'une mauvaise évaluation des risques, ou d'un manque d'attention ou de discernement, votre responsabilité pourrait être engagée.

Il est donc indispensable de ne pas perdre de vue quelques règles de sécurité simples :

- respecter une distance de sécurité suffisante avec la personne qui vous précède – notamment en descente et sur les portions de circuit dangereuses et techniques (singles) ;
- ne pas chercher à dépasser sans s'assurer que votre prédécesseur est averti de votre intention ou si la configuration du terrain ne le permet pas ou rend la manœuvre dangereuse ;
- ne pas aller trop vite en descente ;
- ne pas prendre de risques inconsidérés en franchissant des obstacles (et ne pas inciter les autres participants à franchir des obstacles dont vous ne savez pas s'ils ont les aptitudes pour le faire).